FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Insulcast RTVS 27 FC - Part A

Autres moyens d'identification

SKU# est 208R

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

 Numéro de téléphone
 215-855-8450

 Numéro de fax
 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéToxicité aiguë, voie oraleCatégorie 5

Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 5

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Nocif pour les organismes

aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter le rejet dans l'environnement.

InterventionNon disponible.StockageNon disponible.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements 97.89 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 97.89 % **supplémentaires** du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique.

du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 97.89 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du

milieu aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Quartz		14808-60-7	30 - 60
Siloxanes et silicones , di-Me, vinyl group-terminated		Breveté	30 - 60

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
noir de carbone		1333-86-4	< 0.3
Autres composant sous les nive	eaux à déclarer		1 - < 3

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Inhalation

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de

malaise. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Ingestion

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en

observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA 2/8

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle			
États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)			
Composants	Туре	Valeur	Forme

noir de carbone (CAS **TWA** 3 mg/m3 Fraction inhalable. 1333-86-4) 0.025 mg/m3 Fraction respirable.

Quartz (CAS 14808-60-7) **TWA**

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) **Forme** Composants Type Valeur

TWA noir de carbone (CAS 3.5 mg/m3 1333-86-4)

Quartz (CAS 14808-60-7) **TWA** 0.025 mg/m3 Particules inhalables.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.	
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.	

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées			
Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Composants Valeur **Forme** Type noir de carbone (CAS **TWA** 3 mg/m3 Poussière inhalable. 1333-86-4) Quartz (CAS 14808-60-7) **TWA** 0.1 mg/m3 Poussière respirable.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants **Type** Valeur noir de carbone (CAS 15 minutes 7 mg/m3 1333-86-4)

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. **Apparence** État physique Liquide. **Forme** Liquide. Couleur

Noir. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. pН Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair >93.9 °C (>201.0 °F) Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau

Non disponible.

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

Autres informations

Densité 1.50 g/cm3 Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Non oxydant. Propriétés comburantes

Densité 1.5

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Inhalation

Contact avec la peau Peut être nocif par contact cutané.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Ingestion

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes correspondant Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être nocif par contact cutané. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

<u>Aiguë</u> **Orale**

DL50 Rat > 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Non classé. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

noir de carbone (CAS 1333-86-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

Quartz (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Quartz (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Quartz (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Effet cancérogène détecté chez les animaux. Quartz (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Quartz (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme. Quartz (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Non déterminé(e). Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA

est 208R Version n°: 06 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017

6/8

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication15-Juin-2017Date de la révision04-Août-2023

Version n° 06

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Nom de la matière : Insulcast RTVS 27 FC - Part A SDS CANADA 8/8